



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/727/Add.1
13 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Points 87 a) et b) de l'ordre du jour

QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE :

RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES
CONVENUS DANS LA DÉCLARATION SUR LA COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE, EN PARTICULIER LA RELANCE
DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DANS
LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

APPLICATION DE LA STRATÉGIE INTERNATIONALE DU DÉVELOPPEMENT POUR
LA QUATRIÈME DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Rapport de la Deuxième Commission (Deuxième partie)*

Rapporteur : M. Ahmed Yousif MOHAMED (Soudan)

I. INTRODUCTION

1. La Deuxième Commission a consacré un débat de fond aux points subsidiaires a) et b) du point 87 de l'ordre du jour (voir A/49/727, par. 2). Les décisions à prendre sur les points subsidiaires a) et b) ont été examinées aux 19e et 32e séances, le 2 novembre et le 7 décembre 1994. Les débats de la Commission sur la question sont consignés dans les comptes rendus analytiques A/C.2/49/SR.19 et 32.

II. EXAMEN DU PROJET DE RÉSOLUTION A/C.2/49/L.6

2. À la 19e séance, le 2 novembre, le représentant de l'Algérie, parlant au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont également membres du Groupe des 77 et au nom de la Chine, a présenté un projet de résolution intitulé "Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les

* Le rapport de la Commission sur ce point de l'ordre du jour sera publié en quatre parties sous la cote A/49/727 et additifs.

pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement" (A/C.2/49/L.6).

3. À la 32e séance, le 7 décembre, le Vice-Président de la Commission, M. Raiko Raichev (Bulgarie), a informé la Commission du résultat des consultations officielles tenues sur le projet de résolution et l'a révisé oralement comme suit :

a) Au premier alinéa du préambule, les mots "de la croissance économique et du développement" ont été remplacés par les mots "d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable";

b) Au deuxième alinéa du préambule, les mots "le développement économique" ont été remplacés par les mots "une croissance économique soutenue et un développement durable";

c) Le paragraphe 1 a été supprimé et les paragraphes suivants ont été renumérotés en conséquence;

d) Au paragraphe 5, les mots ", selon qu'il conviendra," ont été insérés après le mot "renforce".

4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/49/L.6, tel qu'il avait été révisé oralement, sans le mettre aux voix (voir par. 6).

5. Après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Algérie, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont également membres du Groupe des 77 et au nom de la Chine, et du Bélarus (voir A/C.2/49/SR.32).

III. RECOMMANDATION DE LA DEUXIÈME COMMISSION

6. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement

L'Assemblée générale,

Réaffirmant l'importance et la validité continue de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, qui figure dans l'annexe à sa résolution S-18/3 du 1er mai 1990, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement contenue dans l'annexe à sa résolution 45/199

du 21 décembre 1990, lesquelles définissent le cadre général d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, et rappelant ses résolutions 46/144 du 17 décembre 1991, 47/152 du 18 décembre 1992 et 48/185 du 21 décembre 1993, relatives à l'application de la Déclaration et de la Stratégie internationale du développement,

Consciente que la Déclaration, la Stratégie internationale du développement et l'Agenda pour le développement se renforcent mutuellement et sont étroitement liés, s'agissant de promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable dans les pays en développement,

1. Prend note avec intérêt du rapport présenté par le Secrétaire général au sujet de l'application de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement¹;

2. Encourage les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à présenter leurs rapports sur le respect des engagements et l'application des politiques convenus dans la Déclaration et dans la Stratégie internationale du développement;

3. Décide, afin de suivre les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration et de la Stratégie internationale du développement et de faciliter l'examen du rapport du Secrétaire général sur cette question, d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session la question intitulée "Coopération internationale pour la croissance économique et le développement : a) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement; b) Application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement";

4. Prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante et unième session, un rapport analytique et complet qui permette d'examiner et d'évaluer en 1996 les mesures prises pour donner suite aux engagements et accords énoncés dans la Déclaration et dans la Stratégie internationale du développement, l'accent étant mis en particulier sur les engagements et accords qui ne sont pas pleinement respectés ou appliqués, et d'indiquer les obstacles rencontrés à cet égard;

5. Prie également le Secrétaire général de faire en sorte que l'Agenda pour le développement favorise et renforce, selon qu'il conviendra, l'application de la Déclaration et de la Stratégie.

¹ A/49/328.